

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine, que ce bilan paraît régulier et se décompose comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	6 233 053.04	Fonds propres	13 650 354.80
Circulant	11 173 779.58	Dettes	3 749 225.50
Comptes de régularisation	0.00	Comptes de régularisation	
Total	17 406 832.62	Total	17 406 832.62

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget, et que ce dernier, après vérification, est conforme au compte administratif du syndicat.

I – Fonctionnement

Libellés	
Total recettes section de fonctionnement	117 474.75
Total dépenses section de fonctionnement	53 242.81
Excédent de fonctionnement	63 823.94
Résultat exercice 2018	0.00
Résultat de clôture exercice 2019	63 823.94

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	17 286 530.86
Total dépenses section d'investissement	6 233 053.04
Résultat exercice 2018	0.00
Résultat de clôture exercice 2019	11 053 477.82

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- ✚ De **prendre acte** des éléments présentés par le Payeur départemental ;
- ✚ De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚
- ✚ D'**approuver** le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2019, joint en annexe, présenté par la comptable.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont 2 pouvoirs

Nombre de voix contre : /

Nombre d'abstention : /

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

